



FOOT 93

Vendredi 05 Avril 2019

N°453

3ème journée de l'U9 Teams 5 Challenge

Ce samedi 30 mars 2019 avait lieu le 3è tour du U9 Teams 5 Challenge en présence des 15 équipes suivantes :

- 1- ASS NOISEENNE
- 2- AS STAINS
- 3- FC AULNAY
- 4- BLANC MESNIL SF
- 5- NEUILLY PLAISANCE SPORT
- 6- SEVRAN FC
- 7- FCM AUBERVILLIERS
- 8- FC BOURGET
- 9- FC SOLITAIRES
- 10- CA ROMAINVILLE
- 11- EFC BOBIGNY
- 12- SC DUGNY
- 13- NOISY LE GRAND FC
- 14- AB SAINT DENIS
- 15- FA LE RAINCY



Félicitations aux équipes du FA Le Raincy, ASS Noiséenne, Neuilly Plaisance Sp et FC Solitaires qui ont terminé premières de leur poule respective !

La phase finale aura lieu le 27 avril 2019 !

infos District...infos District...infos

Informations générales

PAGE 2 à 5 : Infos District.

PAGES 6 à 8: Actions techniques.

PAGES 9 à 16 : Commission Sportive générale

PAGES 17 à 25: Commission Statuts et Règlements.

PAGE 26 : Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education du 29/03/2019

PAGE 26 : Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education du 05/04/2019

PAGE 29 : Informations Générales du District.

Élu de permanence

M.HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 06 et 07 Avril 2019 au **06-69-25-92-93**.



Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- **Conditions de sécurité problématique dès l'accueil** (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.),
- **Problèmes réglementaires** (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.)
- **Anomalies diverses** (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Horaires du District

Lundi :	Fermé	➡	14h00/18h00
Mardi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Mercredi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Jeudi :	10h00/13h00	➡	14h00/18h00
Vendredi :	10h00/13h00		14h00/18h00



infos District...infos District...infos

Opération clubs 2ème étoile

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, les clubs auront alors à sélectionner leurs kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » qu'ils devront par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant **moins de 100 licenciés ou clubs spécifiques futsal** (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13** : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant **au moins 10 filles licenciées de U6 à U13** : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr



Coupes Départementales

Petit rappel :

Lorsqu'il y a 3 arbitres officiel sur un match de coupe 93 les frais sont à partager entre les 2 clubs.

Paris Ladies Cup 2019

La phase pré-qualificative de la Paris Ladies Cup 2019 aura lieu ce samedi 06 avril 2019 de 9h00 à 17h00 au Stade Auguste Delaune de Saint-Denis. 20 clubs vont se disputer une place pour la phase finale organisée par la Ligue Paris Ile de France de football du 06 au 08 juin 2019.

Qui représentera le District de la Seine-Saint-Denis de football ???



Début de la phase départementale samedi

Le quinzième Festival Foot U13 Pitch, événement qui réunit l'ensemble des licenciés filles et garçons de cette catégorie, démarre ce week-end par la phase départementale.

Objectif Capbreton pour les participants à l'édition 2019 du Festival Foot U13 Pitch, dont le coup d'envoi est donné samedi dans tous les districts de la FFF. La phase départementale est la première des trois étapes qui constituent ce rendez-vous désormais traditionnel du football d'animation, avant la phase régionale et la phase finale sur les installations de la municipalité des Landes.

À travers ce Festival, la volonté de la FFF est d'associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant aux matches (50 % des points) et aux ateliers techniques (25 % des points), des quiz éducatifs (25 % des points). Pour cela, le Festival Foot U13 Pitch s'appuie sur les dispositifs développés par la Fédération, tels que le Programme éducatif fédéral (quiz règles du jeu et de vie), le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques), le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre) ou encore l'arbitrage des jeunes par les jeunes (un joueur identifié par équipe pour arbitrer un match, sous le tutorat d'un arbitre officiel).



En cette année de Coupe du monde féminine en France (7 juin -7 juillet), le Festival se met aux couleurs du Mondial et de l'Équipe de France féminine avec des défis lancés aux joueurs ainsi qu'aux parents-supporters, et ce lors des trois phases de l'évènement (départementale, régionale et nationale).

Chaque équipe représentera un pays participant à la compétition et devra travailler de concert (joueurs, parents-supporters et éducateurs) pour la représenter au mieux. Le district, la ligue, puis la FFF lors de la finale, valoriseront la ou les délégations les plus originales et dynamiques.



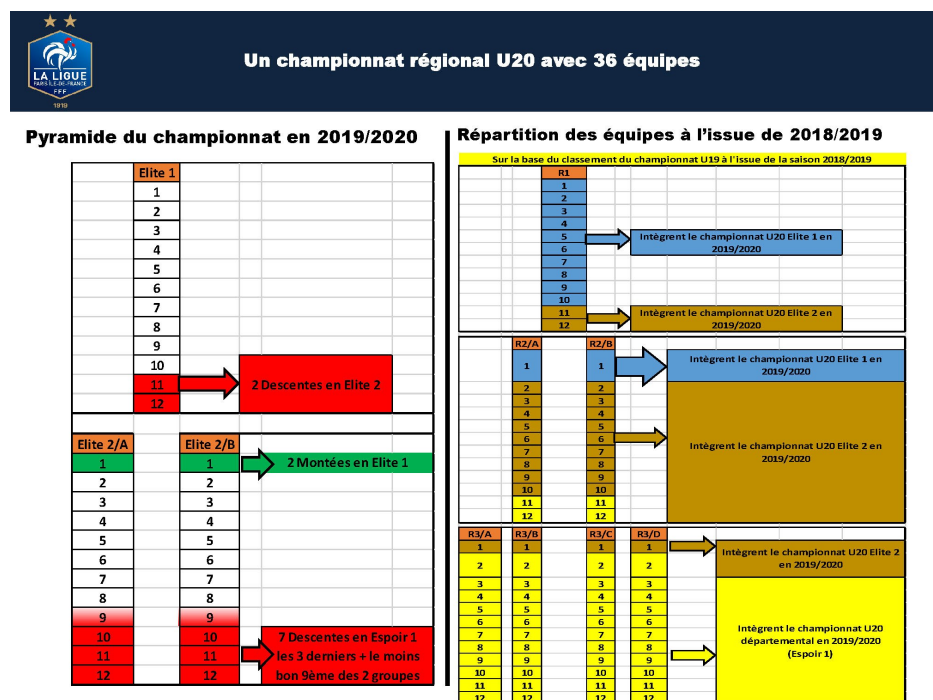
Nouveau championnat U20 en Ligue et District saison 2019/2020

Une large consultation avait été entreprise auprès des clubs, à la fin de l'année dernière, sur la création d'un nouveau championnat U20. Une réflexion entamée par la Ligue dans le souci de conserver au football sa grande vertu de l'accessibilité. Quel que soit votre niveau. Quel que soit le lieu où l'on se trouve et surtout quel que soit votre âge.

C'est dans cet esprit et en concertation que la Ligue a décidé de créer, dès la saison prochaine, un championnat U20 (Ligue et District). Ce championnat sera considéré comme un championnat de jeunes et se disputera le dimanche après-midi sur une plage horaire allant de 12 à 15h laissant ainsi aux clubs la possibilité de fixer l'horaire du coup d'envoi de leur match à domicile en fonction de l'occupation de leurs terrains. Cette nouvelle équipe U20 ne fera pas partie des équipes de jeunes obligatoires mais elle pourra permettre de compenser l'absence d'une équipe de jeunes obligatoire. La ligue a ainsi souhaité que ce championnat soit souple dans son contenu comme dans son organisation. Il sera composé de deux divisions au niveau régional, Elite 1 et Elite 2, qui se répartiront de la façon suivante :

Ce championnat U20 de Ligue trouvera son prolongement naturel dans tous les districts franciliens avec notamment une division Espoir 1 qui sera composée par :

- Les équipes volontaires évoluant en championnat régional U19 R3 en 2018/2019 et qui n'intègrent pas le nouveau championnat régional U20 à l'issue de la saison 2018/2019.
- Les équipes volontaires évoluant en championnat départemental U19 D1 en 2018/2019 pour composer un groupe de 12 équipes, le classement à l'issue de la saison 2018/2019 déterminant l'ordre de priorité. D'autres divisions départementales pourront être créées (Espoir 1, Espoir 2...) selon le nombre d'équipes engagées.



Cette nouvelle compétition concernera une catégorie d'âge charnière où des jeunes n'ont pas toujours les dispositions et la possibilité pour évoluer dans les équipes seniors. Ces joueurs que l'on appelait avant espoirs (19 et 20 ans) pourront ainsi trouver pleinement leur place dans un championnat qui leur sera entièrement destiné. C'est le rôle de la Ligue et de ses districts que de proposer une offre de pratique adaptée qui permette à chacun de s'épanouir et de se réaliser.

ACTIONS TECHNIQUES

(Avril / Mai 2019)

FORMATION DES CADRES

Les modules de formations se déroulent en club ou au siège du District.

Horaires des formations de 9h00 à 18h00 repas inclus.

Avril 2019

- Module U17/U19 le jeudi 11 avril et le vendredi 12 avril : *Stade Henri Barbusse, Allée Henri Barbusse, 93390 Clichy- sous-bois* : COMPLET
- Module U6/U7 le vendredi 12 et samedi 13 avril : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve.* Reste 8 places
- Certification 1 2 3 le mardi 16 avril : (lieu à définir) : COMPLET
- Module U13 le jeudi 18 avril et le vendredi 19 avril : *Stade Léo Lagrange, 20 avenue Anatole France, 93320 les Pavillons- sous-bois*: COMPLET
- Module U9 le jeudi 25 avril et le vendredi 26 avril : *District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve* : COMPLET
- Module sénior le lundi 29 avril et le mardi 30 avril : *Stade Léo Lagrange, 6 avenue de Lattre de Tassigny, 93800 Epinay sur Seine* : Reste 2 places

Mai 2019

- Module U11 le jeudi 2 mai et le vendredi 3 mai : *District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve.* COMPLET.
- Certification 1 2 3 le mardi 7 mai : *Stade Géo André, 124 rue Anatole France, 93120, La Courneuve.* Reste 15 places.
- Module U15 le jeudi 9 mai et le vendredi 10 mai : *Stade Gaston Bussière, 34 rue Gabriel Péri, 93270 Sevrans.* Reste 8 places.
- Module U9 le jeudi 16 mai et le vendredi 17 mai : *District de la Seine-Saint-Denis, 65- 75 avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve.* COMPLET.
- Module U13 le jeudi 23 mai et le vendredi 24 mai : (lieu à définir). COMPLET

CERTIFICATION CFF1, 2 et 3 :

Pour la période d'octobre à décembre, seront uniquement organisées des certifications pour répondre aux obligations de diplômes des éducateurs dans les clubs. (*Règlement du Statut des Educateurs et Entraîneurs du football*).

Toutes les formations sont en ligne.

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation.

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2018/2019 comportant le cachet médical validé.
Pour les licences non visées par un médecin:
- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.
- Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (**délai de rigueur**), d'un montant de 70 euros, à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, **sans le règlement votre inscription sera retirée.**
- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 25.
- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :

- Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

BONS FORMATION EDUCATEURS:

- Modules de formations U6/U7 à U15 + animatrice fédérale : chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour chaque module de 16h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION DIRIGEANTS :

- Dans le cadre du parcours Fédéral, chaque licencié bénéficie de 2 bons de formation de 25€ pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 2018/2019.

BONS FORMATION ARBITRES :

- Chaque licencié bénéficie de 2 bons de formations de 25€ pour le module de formation initiale d'arbitre. (Sous 3 conditions)
 - Le tarif de la formation (frais pédagogiques) devra être égal à 90€
 - L »IR2F/Ligue est en charge de la gestion administrative
 - Le contenu pédagogique de la formation est celui fourni par la DTA.

Dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

PLATEAU FEMININ U11 ET U13 FUTSAL

Plateau Féminin U11 Futsal découverte le 1 juin 2019, Gymnase Auguste Delaune, 2 rue de Nanteuil, 93100 Montreuil- sous-bois.

FUTSAL

Plateau U6/U7 découverte futsal le 13 avril 2019. (Lieu à définir)



Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

Réunion du 05 Avril 2019

Feuille de Match Informatisée

. **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**

. **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

. **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :

- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.

Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :

- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.

• la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)

ou

Licences imprimées par le club sur papier

ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence 2017/2018 ou certificat médical

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que

Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Matches remis

Seniors

D1 Bourget Fc/Fc Romainville : 12/5/19
 D1 Sevrans Fc/Bourget Fc : 8/5/19
 D1 Stade de l'Est/As Bondy : 28/4/19
 D1 Sevrans Fc/Fc Livry Gargan 2 : 12/5/19
 *D2 A Espérance Aulnaysienne 2/Sc Dugny : date à fixer
 D2 A Enfants de la Goutte d'Or/Blanc Mesnil Sf 3 : 12/5/19
 *D2 A Blanc Mesnil Sf 3/Es Stains : 8/5/19
 D2 B As Paris/Montfermeil Fc 2 : date à fixer
 D2 B Montfermeil Fc 2/As Paris : 8/5/19
 D2 B As Paris/Cosmos Fc : 12/5/19
 D2 B Uf Clichois 2/Cosmos Fc : 21/4/19
 *D2 B Bagnolet/As Paris : date à fixer
 D2 B Usm Audonienne/As Paris : 22/5/19 date butoir
 D2 B As Paris/Bagnolet Fc : 28/4/19
 D3 A Sevrans Fc 2/Neuilly Plaisance Sports : 12/5/19
 D3 A Fc Coubronnois/Villemomble Sports 3 : 8/5/19
 D3 A Fc Coubronnois/Cs Berberes : 21/4/19
 D3 A As Paris 18/Fc Coubronnois : 12/5/19
 D3 A Neuilly Plaisance Sports/Sevrans Fc 2 : 8/5/19
 *D3 B Usm Gagny 2/Villepinte Fc 2 : date à fixer
 D3 B As Stains/Vaujours Fc : 12/5/19
 D4 A Sc Dugny 2/Usm Gagny 2 : 12/5/19
 D4 B As Victory/Drancy Fc : 8/5/19
 D4 B As Victory/Neuilly Plaisance Sports 2 : 21/4/19
 D4 B Flamboyants de Villepinte 2/Fc Aulnay 2 : 12/5/19
 D4 B Bourget Fc 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 28/4/19
 D4 B Bourget Fc 2/Esd Montreuil 2 : 12/5/19
 D4 B Bourget Fc 2/Fa Le Raincy 2 : 21/4/19
 D4 B As Victory/Stade de l'Est 2 : 12/5/19
 D4 B Fc Aulnay 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 21/4/19
 D5 A As Paris 2/Pierrefitte Fc 2 : 8/5/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Sport Rue Prévention : 12/5/19
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Entente Paris Gaëls Ai/Us Paris XI 2 : 21/4/19
 D5 A As Paris 2/Ensemble Espoir et Développement : date à fixer
 D5 A Ensemble Espoir et Développement/Ofc Couronnes 2 : 8/5/19
 D5 B Fc Coubronnois 2/Ca Romainville 2 : 21/4/19
 D5 B Fc Coubronnois 2/As Stains 93 2 : 28/4/19
 D5 B Ca Romainville 2/Etoile Fc Bobigny : 12/5/19
 D5 B As Stains 93 2/Enfants de la Goutte d'Or 2 : 12/5/19

Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

U19

D2 A Es Stains/Stade de l'Est : 28/4/19
D2 A Es Stains/Blanc Mesnil Sf : 12/5/19
D2 A Ofc Couronnes/Es Stains : 7/4/19
D2 B Tremblay Fc/Cosmos Fc : 7/4/19
*D2 B Uf Clichois/Tremblay Fc : date à fixer
D3 A Fc Coubronnais/Sc Dugny : 7/4/19
D3 A Fc Coubronnais/Cms Pantin : 12/5/19
D3 A Fc Coubronnais/Neuilly Plaisance Sports : 28/4/19
D3 B As Paris/OI Montmartre Sports : 28/4/19
D3 B As Paris/Bagnolet Fc : 21/4/19
D3 B Es Parisienne 2/OI Montmartre Sports : 7/4/19
*D3 B OI Pantin/Ass Noisienne : date à fixer
D3 B Fc Aulnay/As Paris : 7/4/19
D3 C As Paris/Es Parisienne 2 : 12/5/19
D3 C Fc Aulnay/As Paris : date à fixer

U17

D1 Montfermeil Fc 2/Ja Drancy 3 : 21/4/19
D1 Bourget Fc/Usm Gagny : 7/4/19
*D2 A Blanc Mesnil Sf 2/Uf Clichois : date à fixer
*D2 B Fcm Aubervilliers 2/Fc Romainville : date à fixer
D2 B Sevrans Fc/Fcm Aubervilliers 2 : 7/4/19
D3 A As Paris/OI Pantin : 12/5/19
D3 A As Paris/Cosmos Fc : date à fixer
D3 A As Paris/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 8/5/19
*D3 A As Paris/Tremblay Fc 2 : 21/4/19
D3 A As Paris/Espérance Paris 19è 2 : 28/4/19
D3 A Noisy le Grand Fc/As Paris : 7/4/19
D3 A Fc Drancy/Cosmos Fc : 7/4/19
D3 B Stade de l'Est/Ofc Couronnes 2 : 7/4/19
D3 B Ofc Couronnes/Stade de l'Est : 12/5/19
D4 A Af Paris 18 2/Esc Paris 20è : 7/4/19
D4 A Fc Romainville 2/Af Paris 18 2 : 28/4/19
D4 B Fc Coubronnais/Rsc Montreuil 2 : 12/5/19
D4 B Fc Coubronnais/Fc Solitaires Paris Est 2 : 8/5/19
D4 B Fc Coubronnais/Enfants de la Goutte d'Or : 7/4/19
D4 D Es Stains 2/Ca Romainville : 7/4/19

U15

D1 Tremblay Fc/OI Noisy le Sec Banlieue 93 : 4/5/19
D1 Fc Livry Gargan/Uf Clichois : 20/4/19
D1 As Jeunesse Aubervilliers 2/Villemomble Sports : 27/4/19
D2 A Sevrans Fc/Stade de l'Est : 4/5/19
D2 A Fc Villepinte/Stade de l'Est : 27/4/19
*D2 A Fc Romainville/Villepinte Fc : date à fixer

Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

*D2 A Villepinte Fc/Fc Romainville : date à fixer
 D2 A As La Courneuve/Villepinte Fc : 4/5/19
 D2 A Fc Les Lilas 2/Af Bobigny 2 : 27/4/19
 D2 B Bourget Fc/St Denis Us 2 : 4/5/19
 D3 A Pierrefitte Fc/Villemomble Sports 2 : 4/5/19
 D3 B Vaujours Fc/Ofc Couronnes : 27/4/19
 D3 B Ofc Couronnes/Es Stains : 4/5/19
 D3 B Es Stains/Af Epinay 2 : 27/4/19
 D3 B Blanc Mesnil Sf 3/Ja Drancy 3 : 27/4/19
 D4 A Sevran Fc 2/Fc Les Lilas 3 : date à fixer
 D4 A As Paris/Es Parisienne 2 : 4/5/19
 D4 A As Paris/OI Pantin : 20/4/19
 D4 A As Paris/Sevran Fc 2 : 27/4/19
 D4 B Neuilly Plaisance Fc/Fc Romainville : 4/5/19
 D5 B Villepinte Fc 2/Neuilly Plaisance Sports 2 : 27/4/19
 D4 C Fc Coubronnois/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 : 27/4/19
 D4 D Ofc Couronnes 2/As Bondy 3 : 4/5/19
 D4 D Antillais de Paris 19è/Sfc Neuilly 2 : 4/5/19
 D5 C Bagnolet Fc 2/Championnet Sports : 13/4/19
 D5 C Ofc Couronnes 3/Championnet Sports : 4/5/19
 D5 D Montfermeil Fc 4/As La Courneuve 2 : 4/5/19

CDM

D1 Cs Villetaneuse/Romainville Fc : 7/4/19
 D2 Vaujours Fc/Sc Buttes Chaumont : 21/4/19
 D2 Fc Bondy/Championnet Sports : 28/4/19
 D2 Benfica Portugais Paris 19è 2/Csl Aulnay : 8/5/19
 D2 Haie Bertrand/Csl Aulnay : 12/5/19
 D2 Csl Aulnay/Bourget Fc : 21/4/19
 D2 Haie Bertrand/Noisy le Grand Fc : 28/4/19
 D2 Sc Buttes Chaumont/Csl Aulnay : 28/4/19
 D2 Villepinte Fc/Fc Noisy le Grand : 12/5/19

Anciens

D1 Csl Aulnay/As La Courneuve : 7/4/19
 D1 Velha Guarda/As La Courneuve : 12/5/19
 D2 A Fc Coubronnois/Antillais de Paris 19è : 7/4/19
 D2 A Fc Coubronnois/Avd : 28/4/19
 D2 A Fc Coubronnois/Tremblay Fc 2 : 12/5/19
 D2 B Bourget Fc/OI Montmartre Sports : 7/4/19

Super Vétérans

Poule A Rsc Montreuil/Amicale Fc : 28/4/19
 Poule A Rsc Montreuil/St Denis Us : 12/5/19
 Poule A Sevran Fc/Bagnolet Fc : 12/5/19
 Poule A Drancy Fc/Ja Drancy : 12/5/19

Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

Poule C Fc Coubronnois/Fc Noisy le Grand : 12/5/19
Poule D Sc Dugny/Benfica Portugais Paris 19è : 12/5/19

55 ans

Blanc Mesnil Sf 2/Bagnolet Fc : 7/4/19
Es Stains/As La Courneuve : 28/4/19
Es Stains/Flamboyants de Villepinte : 12/5/19
Es Stains/Bagnolet Fc : 21/4/19

Futsal

D1

Sporting République/Drancy Futsal : 2/5/19
As La Courneuve 2/Drancy United : 4/5/19
Karma Fsc Bobigny/Paris Lilas Futsal : 13/4/19
Ab St Denis/As La Courneuve 2 : 13/4/19
Drancy Futsal/Blanc Mesnil Sf : 13/4/19
Ab St Denis/Paris Lilas Futsal : 4/5/19
Drancy United/Ab St Denis : 27/5/19
Paris Lilas Futsal/Blanc Mesnil Sf : 27/4/19
Ab St Denis/Afc Ile St Denis : 11/5/19
Paris 18 Futsal/As La Courneuve 2 : 25/4/19
Paris 18 Futsal/Paris Lilas Futsal : 4/4/19

D2 A

Sport Ethique Livry 2/Vivacité : 13/4/19
Paris Lilas Futsal 2/As Jeunes Aulnay : 13/4/19
Vivacité/Office Municipal Aubervilliers 2 : 27/4/19
Sevran Fu 2/Vivacité : 4/5/19
Sport Ethique/Sevran Fu 2 : 27/4/19
Sevran Fu 2/Office Municipal Aubervilliers 2 : date à fixer

D2 B

Pierrefitte Fc 2/Drancy Futsal 2 : date à fixer
Drancy Futsal 2/Aulnay Futsal 2 : 4/5/19
Aulnay Futsal 2/Es Parisienne 2 : 27/4/19
Pierrefitte Fc 2/Aulnay Futsal 2 : date à fixer
Drancy Futsal 2/Noisy le Grand Futsal : 13/4/19
Sevran Fc 2/Aulnay Futsal 2 : 13/4/19

D2 C

As Romilly/Cité Sport et Culture 2 : 23/4/19
*Cité Sport et Culture 2/Paris Acasa 3 : date à fixer

Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES**1^{ère} demande**Seniors D2 A **Enfants de la Goutte d'Or/Sc Dugny** du 31/3/19Seniors D3 B **Es Parisienne 2/Villepinte Fc 2** du 31/3/19U19 D2 A **Enfants Goutte d'Or/Rsc Montreuil** du 31/3/19U17 D2 A **Sc Dugny/Flamboyants de Villepinte** du 31/3/19U15 F Coupe **Uf Clichois/Fcm Aubervilliers** du 30/3/19U15 F Coupe **Af Epinay/Ja Drancy** du 30/3/19U15 F Coupe **Es Parisienne/As Bondy** du 30/3/19U13 Coupe **Csl Aulnay/Csm Ile St Denis** du 30/3/19U13 F Coupe **Uf Clichois/Fc Aulnay** du 30/3/19U13 Critérium **Neuilly Plaisance Sports/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4)** du 30/3/19U13 Critérium **Af Paris 18/Usm Audonienne (équipes 1-2-3-4)** du 30/3/19U11 F Coupe **Ab St Denis/Ja Drancy** du 30/3/19U11 F Coupe **As La Courneuve/Tremblay Fc** du 30/3/19Super Vétérans Poule C **Villepinte Fc 2/Fc Coubronnois** 31/3/19 du 31/3/19Super Vétérans Poule D **Ca Romainville/Flamboyants de Villepinte** du 31/3/1955 ans **Es Stains/Blanc Mesnil Sf 2** du 31/3/19**2^è demande**Seniors D5 A **Sport Rue Prévention/Championnet Sports** du 24/3/19U15 D5 C **Es Parisienne 3/Ofc Couronnes 3** du 23/3/19U15 F Poule A **As Bondy/Stade de l'Est** du 23/3/19U15 F Poule B **Féminin Villepinte/Neuilly Plaisance Fc** du 23/3/19U15 F Poule B **Csl Aulnay/So Rosny** du 23/3/19U15 F Poule C **Fc Solitaires Paris Est/Af paris 18** du 23/3/19U15 F Poule C **Af Bobigny/Es Parisienne** du 23/3/19Futsal D2 B **Aulnay Futsal 2/Vue d'Ensemble** du 23/3/19U13 Critérium **Montreuil Souvenir/Drancy Fc (équipe 1)** du 23/3/19U13 Critérium **Csm Ile St Denis/Drancy Fc (équipe 2)** du 23/3/19U13 Critérium **Csm Ile St Denis/Ass Noiséenne (équipe 1)** du 23/3/19U13 Critérium **As La Courneuve/Cms Pantin (équipes 1-2-3-4)** du 23/3/19U13 Critérium **Sevrans Fc/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4)** du 23/3/19U13 Critérium **Usm Gagny/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4)** du 23/3/19U13 Critérium **Usm Audonienne/Ofc Couronnes (équipes 1-2-3-4)** du 23/3/19U13 Critérium **Montfermeil Fc/Stade de l'Est (équipe 1)** du 23/3/19

Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

- U13 Critérium Cs Villetaneuse/Romainville Fc (équipes 1-2-3) du 23/3/19
- U13 Critérium Csl Aulnay/Fc Solitaires Paris 19è (équipes 1-2) du 23/3/19
- U13 Critérium Af Epinay/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
- U13 Critérium Espérance Aulnaysienne/Villepinte Fc (équipes 1-2-3) du 23/3/19
- U13 Critérium Af Bobigny/Bagnolet Fc (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
- U13 Critérium Csm Ile St Denis/Red Star Fc (équipes 3-4) du 23/3/19
- U13 Critérium As Jeunesse Aubervilliers/Enfants de la Goutte d'Or (équipes 1-2) du 23/3/19

U13 F Poule A Aulnay Fc/Af Bobigny du 23/3/19

- U11 Critérium Enfants de la Goutte d'Or/Etoile Fc Bobigny (équipes 1-2) du 23/3/19
- U11 Critérium Fc Livry Gargan/Paris Sport Culture (équipes 5-6) du 23/3/19
- U11 Critérium Fc Solitaires Paris Est/Af Bobigny (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
- U11 Critérium As Paris/As Paris du 23/3/19
- U11 Critérium As Bondy/Sevran Fc (équipes 1-2) du 23/3/19
- U11 Critérium Espérance Académie Football/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
- U11 Critérium Neuilly Plaisance Sports/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
- U11 Critérium Cosmos Fc/Rsc Montreuil (équipes 1-2-4) du 23/3/19
- U11 Critérium Pierrefitte Fc/St Denis Us (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
- U11 Critérium Red Star Fc/Ja Drancy (équipe 3) du 23/3/19
- U11 Critérium Espérance Paris 19è/Montfermeil Fc (équipes 3) du 23/3/19
- U11 Critérium Stade de l'Est/Csl Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 23/3/19
- U11 Critérium Gournay Fc/Espérance Aulnaysienne (équipes 1-2) du 23/3/19
- U11 Critérium Villepinte Fc/Ofc Couronnes (équipes 1-2) du 23/3/19

U11 F Poule B Cs Villetaneuse/Fa Le Raincy du 23/3/19

U15 Coupe Futsal As La Courneuve/Sport Ethique du 24/3/19

U13 Coupe Futsal As La Courneuve/Sport Ethique du 24/3/19

3è dernière demande avant sanctions

- U18 F Poule A STADE DE L'EST/Féminin Villepinte du 16/3/19
- U18 F Poule B AS LA COURNEUVE/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 16/3/18

- U15 D3 A ACS VILLETANEUSE 2/AsFc Aulnay du 16/3/19
- U15 D4 A BAGNOLET FC/Ca Romainville du 16/3/19
- U15 D5 A CS VILLETANEUSE 3/Pierrefitte Fc 3 du 16/3/19

- U15 F Poule A BLANC MESNIL SF/Etoile Fc Bobigny du 16/3/19
- U15 F Poule A STADE DE L'EST/Bagnolet Fc du 16/3/19
- U15 F Poule B BLANC MESNIL SF 2/Noisy le Grand Fc du 16/3/19

- U13 Critérium BLANC MESNIL SF/Entente Paris Gaëls Ai/Us Paris XI (équipe 5) du 16/3/19
- U13 Critérium FC LIVRY GARGAN/Csm Ile St Denis (équipe 5) du 16/3/19
- U13 Critérium VAUJOURS FC/Fa Le Raincy (équipe 2) du 16/3/19
- U13 Critérium FC LIVRY GARGAN/Championnet Sports (équipe 6) du 16/3/19
- U13 Critérium PARIS INTERNATIONAL/Sc Dugny (équipes 2-3) du 16/3/19

Commission Sportive Générale

05 Avril 2019

- U13 Critérium **ESPERANCE ACADEMIE FOOTBALL BOBIGNY**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U13 Critérium **AS BONDY**/Uf Clichois (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U13 Critérium **FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE**/Fc Les Lilas (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U13 Critérium **OL PANTIN**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U13 Critérium **OL NOISY LE SEC BANLIEUE 93**/Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U13 Critérium **ES PARISIENNE**/St Denis Us (équipe 1) du 16/3/19
- U13 Critérium **OFC COURONNES**/Ja Drancy (équipes 1-2-3) du 16/3/19
- U13 Critérium **PIERREFITTE FC**/Cosmos Fc (équipes 3-4) du 16/3/19
- U13 Critérium **STADE DE L'EST**/Romainville Fc (équipes 1-2-3) du 16/3/19
- U13 Critérium **MONTFERMEIL FC**/Csl Aulnay (équipe 1) du 16/3/19
- U13 Critérium **VILLEPINTE FC**/Blanc Mesnil Sf (équipe 1) du 16/3/19
- U13 Critérium **ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR**/Antillais de Paris 19è (équipe 2) du 16/3/19
-
- U11 Critérium **PARIS SPORT CULTURE**/Antillais de Paris 19è (équipes 1-2) du 16/3/19
- U11 Critérium **AF BOBIGNY**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **AS JEUNESSE AUBERVILLIERS**/Bagnolet Fc (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **CS VILLETANEUSE**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **MONTREUIL SOUVENIR**/As Paris (équipe 1) du 16/3/19
- U11 Critérium **ES STAINS**/Paris International (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **CMS PANTIN**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **FA LE RAINCY**/Espérance Académie Football Bobigny (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **USM GAGNY**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **AULNAY FC**/Ol Pantin (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **USM AUDONNIENNE**/Flamboyants de Villepinte (équipe 3) du 16/3/19
- U11 Critérium **AF EPINAY**/Montfermeil Fc (équipe 1-3) du 16/3/19
- U11 Critérium **CSL AULNAY**/Espérance Paris 19è (équipes 1-2-3-4) du 16/3/19
- U11 Critérium **BLANC MESNIL SF**/EPP Gervaisienne (équipes 1-2-3) du 16/3/19
- U11 Critérium **OFC COURONNES**/Gournay Fc (équipes 1-2) du 16/3/19
- U11 Critérium **VILLEPINTE FC**/Vaujours Fc (équipes 5-6) du 16/3/19
- U11 Critérium **BLANC MESNIL SF**/Tremblay Fc (équipes 4-5) du 16/3/19
-
- U11 F Poule B **FC SOLITAIRES PARIS EST**/Ab St Denis du 16/3/19
- U11 F Poule B **AS BONDY 2**/Cs Villetaneuse du 16/3/19

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

Réunion du 27 Mars 2019

Présents : M. Jack BLACHERE (Président), Mme Djaimila BENSLIMANE (CD), MM. Marcel FRIBOULET, Gérard VIVARGENT (CD), Mohamed RAOUADI (CDA), Manuel COBO, Jamal SOUADJI, Tobias MOLOSSI.

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

SENIORS

D4 A 51759.2 Cosmos Fc 2/Usm Gagny 2 du 17/3/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation du Cosmos Fc sur la participation de M. Jérôme LECOCQ joueur de l'Usm Gagny, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Usm Gagny,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter ses commentaires,

Après vérification du dossier disciplinaire de M. Jérôme LECOCQ,

Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 25/2/19,

Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 2 » de l'Usm Gagny,

Après lecture de la feuille de match du 10/3/19 en championnat D4 A Usm Gagny 2/Paris International,

Constatant que ce joueur a participé lors de cette rencontre et qu'il ne purge pas son match de suspension,

Constatant que la rencontre suivante est celle en rubrique,

Considérant que ce joueur a joué alors que suspendu,

Considérant l'article 41.4 du règlement sportif général du District 93, précisant qu'un joueur suspendu doit, avant de reprendre la compétition avec chaque équipe dans laquelle il est susceptible d'évoluer, vérifier que cette équipe a bien joué le nombre de matches officiels équivalent au nombre de matches de suspension qui lui a été infligé,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à l'Usm Gagny 2 pour en attribuer le gain au Cosmos Fc 2 (3 points, 0 but),

Débite Usm Gagny des frais de dossier,

Inflige une amende à l'Usm Gagny pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige un match de suspension ferme à M. Jérôme LECOCQ Lic. 2328112873 à compter du 8/4/19 pour avoir joué alors que suspendu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

D4 B 51701.2 Flamboyants de Villepinte 2/Esc Paris 20è du 24/3/19

La Commission,

Hors la présence de Mme BENSLIMANE, MM. BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Esc Paris 20è sur la participation de M. Anis BIABIANI dirigeant des Flamboyants de Villepinte, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations aux Flamboyants de Villepinte,

Constatant que M. BIABIANI a écopé de quatre matches fermes de suspension à compter du 20/1/19,

Constatant que ce club a souhaité répondre en énumérant les rencontres purgées,

Considérant l'article 226 alinéa 5 des règlements généraux de la FFF qui stipule que la perte d'un match par pénalité suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match,

Constatant que l'Esc Paris 20è n'a pas déposé de réserves avant match,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit évocation irrecevable, score acquis sur le terrain,

Constatant que M. BIABIANI ne figure pas sur la feuille de match du 10/2/19 en championnat D4 B contre Vaujours Fc,

Constatant que M. BIABIANI ne figure pas sur la feuille de match du 17/2/19 en championnat D4 B contre Fa Le Raincy 2,

Constatant que M. BIABIANI ne figure pas sur la feuille de match du 24/2/19 en championnat D4 B contre le Stade de l'Est 2,

Constatant que la rencontre suivante est celle en rubrique,

Considérant que M. Anis BIABIANI Lic. 2308099092 n'a pas purgé la totalité de sa suspension avec l'équipe en rubrique,

Inflige une amende aux Flamboyants de Villepinte pour avoir fait participer un licencié suspendu,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D4 B 51690.2 As Victory/Esd Montreuil 2 du 17/3/19

La Commission,

Hors la présence de Mme BENSLIMANE, MM. BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Esd Montreuil sur la participation de M. Peterson LINEAU et M. Louinel FORTUNE joueurs de l'As Victory, susceptibles d'être suspendus

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,
S'en saisit pour en faire évocation,
Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'As Victory,
Constatant que ce club a souhaité apporter ses commentaires en affirmant que ses deux joueurs étaient en état de jouer en spécifiant que M. FORTUNE était suspendu à compter du 4/3/19 et qu'il n'a pas joué le 10/3/19 contre Drancy Fc,
Après vérification du dossier disciplinaire de M. Louinel FORTUNE,
Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 4/3/19,
Après lecture des feuilles de matches de l'équipe de l'As Victory,
Après lecture de la feuille de match du 10/3/19 en championnat D4 B Drancy Fc/As Victory,
Constatant que ce joueur ne figure pas sur cette feuille de match et qu'il purge ici son match de suspension

Considère que M. Louinel FORTUNE Lic. 2545091835 n'était plus en état de suspension lors de la rencontre en rubrique,

Après vérification du dossier disciplinaire de M. Peterson LINEAU,
Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 25/2/19,
Après lecture des feuilles de matches de l'équipe de l'As Victory,
Après lecture de la feuille de match du 3/3/19 en championnat D4 B As Victory/Vaujours Fc 2,
Constatant que ce joueur a participé lors de cette rencontre et qu'il ne purge pas son match de suspension,
Après lecture de la feuille de match du 10/3/19 en championnat D4 B Drancy Fc/As Victory
Constatant que ce joueur a participé lors de cette rencontre et qu'il ne purge pas son match de suspension,

Constatant que la rencontre suivante est celle en rubrique,
Considérant que ce joueur a joué alors que suspendu,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à l'As Victory pour en attribuer le gain à l'Esd Montreuil (3 points, 2 buts),

Débite As Victory des frais de dossier,

Inflige une amende à l'As Victory pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige un match de suspension ferme à M. Peterson LINEAU Lic. 2547889293 à compter du 8/4/19 pour avoir joué alors que suspendu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 A 50825.2 Ensemble Espoir et Développement/Etoiles d'Auber du 24/3/19

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Constatant que l'arbitre officiel ne s'est pas déplacé,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

Après lecture du rapport des deux clubs,
Constatant que la rencontre était prévue à 13h30,
Constatant que suite à l'absence de l'officiel, le club recevant n'a pas réussi à passer cette étape en inscrivant le nom de leur bénévole devant arbitrer,
Constatant selon Etoiles d'Auber, qu'après une vingtaine de minutes, ils y sont parvenus et ont demandé à passer la vérification des licences pour débiter le match, une autre rencontre devant se jouer à 15h00,
Constatant que l'équipe visiteuse s'aperçoit que le nombre de joueurs inscrit sur la feuille de match est plus nombreux que ceux participants sur le terrain, quatorze joueurs sur la FMI et seulement neuf sur le terrain, et qu'il en fait part à l'arbitre, occasionnant un nouveau retard,
Constatant qu'à 14h00 le capitaine et le dirigeant de l'équipe recevant refusent de jouer le match sous prétexte que celui-ci ne pourra pas se terminer vu le retard pris pour débiter,
Constatant selon Ensemble Espoir et Développement, que suite au temps perdu à la préparation de la tablette les deux équipes n'étaient prêtes qu'à 14h00 et que le match suivant débutant à 15h00, il était impossible de finir la rencontre, tout en demandant de programmer à nouveau une date pour jouer ce match,
Considérant que la responsabilité de l'absence de match incombe à l'équipe recevant pour n'avoir pas mis tout en œuvre pour jouer la rencontre en temps et en heure,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à Ensemble Espoir et Développement pour en attribuer le gain à Etoiles d'Auber (3 points, 0 but).

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 A 51888.2 Cs Berbères 2/Sport Rue Prévention du 17/3/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Ofc Couronnes sur la participation de M. Tawfik DJELOUAH joueur du Cs Berbères, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Cs Berbères,

Constatant que ce club a souhaité apporter ses commentaires en précisant que ce joueur a écopé d'un match à compter du 18/2/19 et qu'il n'a pas joué le 10/3/19 en Seniors D3 contre Sevrans Fc 2 étant donc apte à jouer lors de la rencontre en rubrique,

Après vérification du dossier disciplinaire de M. Tawfik DJELOUAH,

Constatant que ce joueur a écopé d'un match ferme de suspension à compter du 18/2/19,

Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 2 » du Cs Berbères,

Constatant que la rencontre venant immédiatement après la sanction du joueur est celle en rubrique,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

Considérant l'article 41.4 du règlement sportif général du District 93, précisant qu'un joueur suspendu doit, avant de reprendre la compétition avec chaque équipe dans laquelle il est susceptible d'évoluer, vérifier que cette équipe a bien joué le nombre de matches officiels équivalent au nombre de matches de suspension qui lui a été infligé,

Considérant que ce joueur a joué alors que suspendu,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au Cs Berbères 2 pour en attribuer le gain à Sport Rue Prévention (3 points, 3 buts),

Débite Cs Berbères des frais de dossier,

Inflige une amende au Cs Berbères pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige un match de suspension ferme à M. Tawfiq DJELOUAH Lic. 2546829070 à compter du 8/4/19 pour avoir joué alors que suspendu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U19

D3 A 50825.2 Fc Coubronnois/Sport Rue Prévention du 20/3/19

La Commission,

Hors la présence de MM BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le minibus devant emmener l'équipe en déplacement s'est retrouvé accidenté et n'a pu être mis à disposition du club visiteur,

Constatant que celui-ci a prévenu son adversaire,

Constatant que Sport Rue Prévention joint une attestation du SPS du 11^e arrondissement de Paris justifiant l'indisponibilité du véhicule,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg avec frais d'arbitrage à la charge de Sport Rue Prévention.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

U17

D3 A 52355.2 As Paris/Cosmos Fc du 24/3/19

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Après lecture du rapport de l'As Paris,
Après lecture du rapport de l'arbitre officielle,
Constatant le manque de poteaux de corners,
Constatant que l'observateur d'arbitre aurait demandé à ce que la rencontre ne se joue pas suite à ce manquement,
Constatant que l'arbitre aurait suivi son observateur et que la rencontre ne s'est pas jouée,
Considérant les problèmes rencontrés par le club recevant sur son terrain réquisitionné par la Ville de Paris pour héberger des migrants,
Constatant qu'un agent de la Ville est positionné durant un laps de temps défini et que l'accès aux vestiaires tant au niveau des équipes que des officiels est compliqué,
Considérant qu'une certaine tolérance doit être de mise quant à l'organisation des rencontres sur ce terrain tant que la situation perdure, la Ville de Paris ne proposant aucun terrain de repli au club recevant,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U15

D4 B 50825.2 St Denis Us 4/Fc Romainville 2 du 23/3/19

La Commission,
Hors la présence de Mme BENSLIMANE qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,
Après lecture du rapport de Romainville Fc,
Constatant que deux grands trous ont été constatés sur l'aire de jeu,
Constatant que l'arbitre n'a pas souhaité faire jouer les jeunes pour manque de sécurité,
Constatant que le club visiteur évoque un retard conséquent de son adversaire ainsi que le manque de drapeaux de touche et de poteaux de corners ainsi qu'un terrain qui ne répondait pas à la sécurité des joueurs,
Considérant que le club recevant a été dans l'incapacité de proposer un terrain de repli au regard de l'article 40.1 du règlement sportif général du District 93 relatif à l'absence de mise en

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

œuvre de moyens de sécurité et d'accueil de l'équipe adverse,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à St Denis Us 4 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Romainville Fc (3 points, 0 but).

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D4 D 50916.2 Antillais de Paris/Sfc Neuilly 2 du 23/3/19

La Commission,

Hors la présence de MM BLACHERE, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le car devant emmener l'équipe en déplacement a subi une panne mécanique durant le trajet nécessitant l'intervention d'un dépannage qui n'a pas permis de le réparer à temps,

Constatant que le Sfc Neuilly joint une attestation de la société Joncs Marins Voyages justifiant l'incident rencontré,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date à fixer par la Csg avec frais d'arbitrage à la charge du Sfc Neuilly.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

D5 B 50999.2 Villemomble Sports 3/Af Paris 18 2 du 16/3/19

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Af Paris 18 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de Villemomble Sports 3 susceptible d'avoir joué avec les équipes supérieures, celles-ci ne jouant pas ce jour pour la dire recevable en la forme,

Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 1 » de Villemomble Sports,

Constatant que cette équipe jouait le même jour en championnat D1 contre Ja Drancy 2,

Après lecture des feuilles de matches de l'équipe « 2 » de Villemomble Sports,

Constatant que cette équipe jouait le même jour en championnat D3 A contre Usm Gagny,

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,
Débite Af Paris 18 des frais de dossier.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou du site internet, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité pour en attribuer le gain au club visiteur.

U19 D3 A Sfc Neuilly 2/Sport Rue Prévention du 3/3/19

Dossiers en cours

Seniors D3 B Es Parisienne 2/As Stains 93 du 24/3/19 : Réserve de l'As Stains 93 sur la participation des joueurs de l'équipe supérieure ayant effectué 10 matches, en attente de la feuille de match

U19 D3 A Sfc Neuilly 2/Cms Pantin du 24/3/19 : Réclamation du Cms Pantin sur la participation de l'ensemble de l'équipe du Sfc Neuilly 2 susceptible d'avoir joué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour, en attente d'éventuelles observations du Sfc Neuilly, statué le 3/4/19

U17 D1 Es Parisienne/Ofc Couronnes du 17/3/19 : Réclamation de l'Ofc Couronnes sur la participation d'un joueur de l'Es Parisienne susceptible d'avoir fait jouer un joueur suspendu sous fausse identité, évocation de la commission, en attente d'éventuelles observations de l'Es Parisienne.

U15 D5 B Ca Romainville/So Rosny 3 du 23/3/19 : Evocation de la Commission sur une possible feuille de match de complaisance, en attente du rapport d'un arbitre officiel.

Anciens D3 B So Rosny 2/Espérance Paris 19è 2 du 24/3/19 : Evocation de la commission sur une possible fraude sur identité de la part de l'Espérance Paris 19è 2, en attente d'éventuelles observations de l'Espérance Paris 19è.

Forfaits

Les équipes mentionnées en « gras » sont les équipes ayant été déclarées « forfait ».

Commission Départementale des Statuts et Règlements

27 Mars 2019

1er Forfait

Seniors D5 B Fc Coubronnais 2/**As Paris 18 2** du 31/3/19
 U13 F Poule A Fc Solitaires Paris Est/**Rc St Denis** du 23/3/19
 U11 F Poule B Ab St Denis/**Tremblay Fc** du 23/2/19

2è Forfait

Seniors D5 A Etoiles d'Auber/**Paris Gaëls Ai 2** du 17/3/19
 U15 D4 D Neuilly Plaisance Sports/**OI Montmartre Sports** du 23/3/19
 U15 D5 D Af Paris 18 3/**Cms Pantin 2** du 23/3/19
 Futsal D2 A Paris Lilas Futsal 2/**Sc Dugny** du 23/3/19

Forfait Général

U15 D5 A **Cs Villetaneuse 3**
 U15 F Poule C **As La Courneuve**

Tournois

Usm Audonienne U6-U7-U8-U9-U10-U11-U12-U13 du 20 au 22 avril 2019 : Non homologué en l'état = manque durée des matches, nombre de matches par équipe, recours District en cas de litige en dernier ressort.

Feuille de match Informatisée (FMI)

. En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,

. En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

. En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Les Clubs mentionnés **en gras** sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

Néant

Amende - 100 Euros

Néant

Match perdu par pénalité

Néant

Les Clubs n'ayant pas répondu aux demandes officielles formulées par e-mail se verront systématiquement sanctionner pour absence d'explications.

Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

29 Mars 2019

Président : M. HORMI Abdelhafid

Présents : M. HIMMI Abdelhamid , M.EMICA Edouard , M.BAUDUIN Christian

Excusés : M. LEFEVRE Daniel

Assistent : M.ESHYLLE Michel (Arbitrage) , M.BONNETON Eric (C.D) , M.MAYTRAUD Jérémy (Dev.)

Désignation Délégué

Match U15 D4A AS Paris – AF Paris 18 06/04

** Demande de la part de l'AF Paris 18*

La Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education désigne M. BAUDUIN en tant que délégué sur cette rencontre.

Invitations clubs

Match U19 D2 FCM Aubervilliers – FC Romainville

** Demande de la part du FC Romainville*

La Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education remercie la présence de M. Marc LIENEL, dirigeant, du FCM Aubervilliers et de M. Mourad DAGUEMOUNE, Président, du FC Romainville.

Après écoute des deux clubs et suite aux incidents survenus sur le premier match.

La CDPME en accord avec les deux clubs, propose que la rencontre soit gelée si cela n'affecte en rien le classement.

Si le match doit se jouer, un protocole de sécurisation sera mis en place en accord avec les deux clubs.

Le FCM Aubervilliers s'engage à prendre en charge 3 arbitres officiels.

Match senior D3B USM Gagny – FC Villepinte

** Demande de la part du FC Villepinte*

La Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education remercie la présence de M. Ousmane SOW, dirigeant, de l'USM Gagny et regrette l'absence d'un représentant du FC Villepinte.

Après écoute du représentant de l'USM Gagny et suite aux antécédents entre les deux clubs.

La CDPME en accord avec le club de l'USM Gagny, propose que la rencontre soit gelée si cela n'affecte en rien le classement.

Si le match doit se jouer, un protocole de sécurisation sera mis en place sur un terrain neutre en accord avec les deux clubs.

La CDPME invite le FC Villepinte à prendre contact avec elle pour les suites à donner.

Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

04 Avril 2019

Président : M. HORMI Abdelhafid

Présents : M. HIMMI Abdelhamid , M.BAUDUIN Christian

Excusés : M. LEFEVRE Daniel, M.EMICA Edouard

Assistent : M.ESHYLLE Michel (Arbitrage) , M.BONNETON Eric (C.D) , M.MAYTRAUD Jérémy (Dev.)

Désignation Délégué

Match de coupe U19 RSC Montreuil – ESP Paris 19e 07/04

** Demande de la part de l'ESP Paris 19e*

La Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education désigne M. HIMMI en tant que délégué sur cette rencontre. Le délégué est à la charge du club demandeur.

Match senior D4A Cosmos FC 2 – ASS Noisienne 07/04

** Demande de la part de l'ASS Noisienne*

La Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education désigne M. HORMI en tant que délégué sur cette rencontre. Le délégué est à la charge des deux clubs.

Comme évoqué lors de la réunion du 07/02/19, afin que le match soit sécurisé par les dirigeants du Cosmos FC, la rencontre de l'équipe 1 de ce dimanche 07/04/2019 sera reportée à une date ultérieure.

Invitations clubs

Match senior D2A ESP Aulnay – SC Dugny

** Demande de la part de Dugny SC*

La Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education remercie la présence de M. Miloud LARABI, dirigeant, du SC Dugny et regrette l'absence non excusée d'un représentant de l'ESP Aulnay.

Après écoute du club de Dugny SC et suite aux incidents survenus après le match aller du mois de mars.

La CDPME décide de reporter le match à une date ultérieure et de surveiller le classement pour éventuellement geler la rencontre si cela ne l'affecte en rien.

Si le match doit se jouer, un protocole de sécurisation sera mis en place en accord avec les deux clubs.

Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Le club des partenaires



District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La courneuve
secretariat@district93foot.fff.fr

Foot 93 est le journal numérique et officiel du District de la Seine-Saint-Denis de Football.
Responsable de la publication
Marina SAUVAGE
Rédaction
Myriam AMRI

<u>Fonctions</u>	<u>Noms</u>
Directrice Administrative :	Mme. SAUVAGE Marina
Accueil :	Mme. AMRI Myriam
Responsable Compétition:	M. TEURNIER Eric
Comptabilité:	M. LEFEBVRE Didier
Arbitrage :	Mme. DUMONT Cécile
Mail: secretariat@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40
Technique:	M. MATHIEU Marc
CTD Foot Animation:	M. ZAIDI Stéphane
Chargé de Développement:	M. MAYTRAUD Jérémy
Conseiller Technique Départemental:	M.MORO Christophe
Mail: technique@district93foot.fff.fr	Téléphone: 01-48-19-89-40

